



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles

Question écrite n° 52517

Texte de la question

M. François Goulard demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie quelles conséquences il entend tirer de la procédure pour infraction engagée par la commission européenne à l'encontre de la France, sur le fondement de l'article 228 du traité, pour non-respect d'un arrêt rendu par la Cour de justice européenne à propos de la dualité de régime juridique des assurances selon qu'elles ont ou non le statut de mutuelles.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52517

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2000, page 5965